

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du 26 septembre 2019
Heure 14 h 15
Lieu CAFÉTÉRIA DU PAVILLON G

PRÉSENCES – 96 personnes ont signé la feuille des présences.
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 40.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Fabien Ménard propose *Mathieu Poulin*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 6

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 5 septembre 2019
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivis
4. Nouveaux membres
5. Poste à combler au Conseil d'administration
6. Négociations
 - 6.1 État des lieux
 - 6.2 Adoption du cahier de table sectorielle
 - 6.3 Adoption du cahier de table centrale
7. Assurances collectives – contrat 2020 - recommandations
8. Planète en grève (27 septembre 2019)
9. Informations
 - 9.1 Postes comblés
10. Questions diverses

Proposée par Jérôme Melville-Giguère
Appuyée par Philippe Rioux
Adoptée à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 SEPTEMBRE 2019

3.1 Adoption

Recommandation 7

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Sylvie Gratton
Appuyée par Bora Som
Adoptée à l'unanimité

3.2 *Suivis*

Laurence Daigneault Desrosiers fait état des mesures prises pour donner suite au mandat sur le Projet M. Elle invite également les intéressé.e.s à une rencontre de réflexion (le 8 octobre) sur les balises à poser quant à la formation à distance et les partenariats intercollèges.

4. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.e.s ayant adhéré au SPECA depuis le 5 septembre 2019 et dont les noms suivent : *Mathieu Chenette* (TAJ), *Nadia Bouhaine*, *Laurent Dubrulle* (Chimie), *Louis-René Audet*, *Charles-Alexandre Campbell* et *Jérémie Dion* (SPU), *Andrée-Anne Limoges* (Radio-oncologie).

5. POSTE À COMBLER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Louis Fortier propose *Alain Forget*. Il accepte et est élu à l'unanimité.

6. NÉGOCIATIONS

6.1 *État des lieux*

Laurence Daigneault Desrosiers rappelle que nos représentants à la FNEEQ ont demandé que la partie patronale dépose ses cahiers de demandes en même temps que la partie syndicale, plutôt que 60 jours plus tard. La partie patronale a refusé ce dépôt simultané. Cette situation a été dénoncée par la FNEEQ, et le SPECA a présenté une lettre à ce sujet à la Direction du Collège, le 20 septembre dernier.

Laurence Daigneault Desrosiers rappelle la stratégie du « cahier hybride » proposée au sectoriel, où le cahier présente donc des grandes demandes organisées par thèmes et est accompagné d'une liste des problématiques. Un travail de précision et de hiérarchisation se réalisera dans des consultations par vagues pendant le reste de l'année scolaire.

6.2 *Adoption du cahier de table sectorielle*

Recommandation 8

Considérant le projet de cahier de négociation sectorielle et la liste de problématiques soumis à la consultation :

Il est proposé :

Que le SPECA mandate ses représentant.e.s pour adopter le cahier de demandes de la table sectorielle et la liste de problématiques.

Proposée par Benoit Poulin

Appuyée par Kim Riverin

Adoptée à l'unanimité

6.3 *Adoption du cahier de table centrale*

Laurence Daigneault Desrosiers signale que l'exécutif du SPECA est globalement satisfait du cahier de table centrale, mais précise qu'il peut être bonifié par les quelques ajouts qui sont proposés à l'assemblée.

Philippe de Grosbois souligne qu'il est intéressant que soit demandée une augmentation en argent pour la première année, car elle bénéficie davantage aux bas salarié.e.s. Il appuie également la présence de demandes qui ne renvoient pas strictement à nos propres conventions et conditions de travail.

Recommandation 9

Il est proposé :

Que le SPECA réclame que soit ajoutée au cahier de la table centrale une demande à l'effet de protéger la liberté d'expression de l'ensemble des travailleuses et travailleurs de la fonction publique et parapublique.

Proposée par Éric Athlan

Appuyée par Claude Lebeuf

Adoptée à l'unanimité

Recommandation 10

Il est proposé :

Que le SPECA réclame que soient ajoutées au cahier de la table centrale des demandes pour bonifier les droits parentaux :

- Afin d'assurer de véritables congés rémunérés pour responsabilités familiales aux travailleuses et travailleurs précaires ou à contrat ;
- Afin que l'accumulation d'expérience lors de congés parentaux soit pleinement reconnue aux fins de l'acquisition de la permanence.

Proposée par Benoit Poulin
Appuyée par Julie Cloutier
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 11

Il est proposé :

Que le SPECA réclame que soit ajoutée au cahier de la table centrale une demande à l'effet d'améliorer les droits et congés pour les proches aidant.e.s.

Proposée par Claude Lebeuf
Appuyée par Guillaume Poliquin
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 12

Considérant le cahier de consultation sur les demandes de table centrale soumis à la consultation :

Il est proposé :

Que le SPECA mandate ses représentant.e.s pour adopter le cahier de demandes de la table centrale.

Proposée par Caroline Leduc
Appuyée par Gaston Sauvé
Adoptée à l'unanimité

7. ASSURANCES COLLECTIVES – CONTRAT 2020 - RECOMMANDATIONS

Guillaume Poliquin précise que l'assemblée est consultée sur ces recommandations qui proviennent de la Réunion des syndicats adhérents (RSA), et qu'elles sont conséquemment non amendables. Sur la base des résultats de la consultation des assemblées de tous les collègues adhérents, des changements au régime d'assurances seront apportés : ces changements seront annoncés un peu avant novembre 2019 et appliqués dès janvier 2020. Enfin, Guillaume Poliquin rappelle aux membres que la fenêtre pour apporter des modifications à ses assurances est en novembre ou lors d'une période de trente (30) jours suivant un événement de vie (clause 2.5.3 du contrat).

Taux de renouvellement

Recommandation 13

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter les conditions de renouvellement pour l'année 2020 de la police d'assurance 1008-1010 liant la FNEEQ et La Capitale, soit :

- Une augmentation de 5 % pour l'assurance maladie;
- Un gel des primes pour l'assurance soins dentaires;
- Une augmentation de 2,5 % pour l'assurance invalidité longue durée;

- Une diminution de 15 % pour l'assurance vie ainsi qu'un congé de prime de 50 %.

Proposée par Alain Long
Appuyée par Gaston Sauvé
Adoptée à l'unanimité

Remboursement du cannabis à des fins médicales

Recommandation 14

Considérant le mandat du CFARR donné par la RSA en septembre 2017;

Considérant qu'un assureur québécois a intégré le remboursement du cannabis sous prescription à sa couverture d'assurance;

Considérant que des frais de remboursement du cannabis à des fins médicales seraient jugés admissibles si la totalité des conditions suivantes est satisfaite :

- le cannabis doit être obtenu d'un producteur autorisé par les autorités gouvernementales compétentes;*
- l'Assureur doit recevoir les deux documents suivants dûment remplis par un professionnel de la santé légalement autorisé à le faire : le formulaire médical autorisant l'usage par l'assuré du cannabis à des fins médicales, et le formulaire d'autorisation de l'Assureur.*
- le cannabis doit être consommé afin de soulager un ou plusieurs symptômes associés à des conditions médicales admissibles*, selon l'Assureur, à un tel traitement.*

** Liste des pathologies couvertes pour le remboursement du cannabis :*

- *Patient avec cancer : pour soulager des douleurs importantes ou de graves problèmes de nausées et vomissements;*
- *Patient en soins palliatifs;*
- *Sclérose en plaques : en cas de problèmes de spasme ou douleur neuropathique;*
- *VIH - avec problèmes anorexiques ou douleurs neuropathiques;*
- *Arthrite rhumatoïde (AR) : cas pour lesquels le traitement traditionnel ne fonctionne pas;*
- *Épilepsie.*

Considérant la hausse prévue de 0,80 % pour les trois modules;

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter d'apporter le changement suivant au contrat :

Modification	Hausse prévue
Ajout du cannabis à des fins médicales 3 grammes par jour par assuré.e Maximum remboursable 1 500 \$ par année Modules A, B et C	0,80 %

Proposée par Gaston Sauvé
Appuyée par Philippe Rioux
Adoptée à l'unanimité

Révision des composantes du régime d'assurance : diminution de la période d'exonération des primes en assurance maladie et en assurance soin dentaire lors d'une invalidité

Recommandation 15

Considérant l'analyse comparative entre différents régimes d'assurances comparables au nôtre;

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter d'apporter le changement suivant au contrat :

Modification	Hausse prévue
Réduction de la période qui mène à l'exonération des primes de 104 semaines à 52 semaines lors d'une invalidité	Assurance maladie 2020 : 0,0 % 2021 : 0,9 % 2022 : 0,2 % Pour un total de 1,1 % Assurance dentaire 2020 : 0,0 % 2021 : 1,0 % 2022 : 0,3 % Pour un total de 1,3 %

Proposée par Kim Riverin
Appuyée par Alain Forget
Adoptée à l'unanimité

Remboursement des rencontres avec un psychoéducateur

Recommandation 16

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter d'apporter le changement suivant au contrat :

Modification	Hausse prévue
Ajout de la garantie psychoéducateur dans le regroupement des professionnelles et des professionnels en santé psychologique	0,25 %

Proposée par Edith Gruslin
Appuyée par Sophie Roy
Adoptée à l'unanimité

Adhésion obligatoire à l'assurance invalidité de longue durée pour les enseignantes et les enseignants non permanents

Recommandation 17

Considérant que certains professeurs précaires peuvent cumuler de nombreuses années d'ancienneté sans jamais obtenir 4 contrats à temps plein à l'enseignement régulier;

Considérant que le critère de 4 contrats annuels à l'enseignement régulier peut être difficile à suivre pour le service des ressources humaines et pour les syndicats;

Il est proposé :

Que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter :

Que la RSA demande à l'assureur de modifier le contrat afin que le critère des 4 contrats annuels à l'enseignement régulier comme condition de souscription obligatoire à l'assurance invalidité de longue durée sans preuve d'assurabilité soit remplacé par celui de 3 ans d'ancienneté au premier contrat admissible suivant la liste d'ancienneté officielle.

Proposée par Jérôme Melville-Giguère

Appuyée par Suzanne Duranceau

Adoptée à l'unanimité

8. PLANÈTE EN GRÈVE (27 SEPTEMBRE 2019)

Christian Goyette apporte des précisions à des informations déjà transmises par courriel quant à la journée de grève mondiale du 27 septembre et rend compte des actions posées pour donner suite aux mandats adoptés le 5 septembre concernant la journée du 27 septembre 2019.

Laurence Daigneault Desrosiers précise la position SPECA sur la grève et lance un appel à une solide mobilisation des membres du SPECA, et ce, tant pour les activités qui auront lieu au Collège le 27 septembre en matinée que lors de la manifestation d'après-midi qui s'annonce déjà historique.

9. INFORMATIONS

9.1 Postes comblés

Christian Goyette précise que des postes vacants ont été comblés : David Schwinghamer s'est joint au Comité d'aménagement des locaux et Michèle Bastien, au Comité PSME. Il ajoute qu'un nouveau poste est vacant au Comité PSME.

10. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soumise à l'assemblée.

L'assemblée est levée à 15 h 42.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire